



Agence du revenu du Québec

Volume 1 no. 6 - Le 25 juin 2015

Négociations ARQ : état des lieux

La partie patronale considère très peu nos propositions, même celles à coût nul. Devant cette situation, nous n'avons d'autre choix que d'entreprendre des démarches afin d'identifier les services essentiels à rendre en cas de grève.

Depuis la parution du dernier Info-négo, le 7 mai 2015, des rencontres de négociation ont eu lieu, les 7, 14 et 21 mai, ainsi que les 11 et 18 juin derniers.

Force est d'admettre que le fossé qui nous sépare est plus grand que jamais. Non seulement l'employeur prévoit un gel salarial pour les deux premières années, suivi d'une augmentation de 1 % pour les trois années suivantes, mais en outre il suggère une sixième année pour laquelle l'augmentation serait identique à celle négociée entre la fonction publique et le Conseil du trésor.

De plus, les demandes de l'employeur en matière de régime d'assurance, de jours de congé de maladie, de préretraite et de droits parentaux, constituent une attaque sans précédent à nos conditions de travail.

Relativement au régime de retraite, aucune disposition n'a été présentée dans le dépôt de l'Agence du revenu du Québec. L'employeur nous a informés qu'il entend appliquer les modifications législatives qui suivront les négociations.

La rencontre du 18 juin nous a permis de réitérer aux représentants de l'employeur que les demandes du personnel professionnel sont sérieuses et raisonnables. Cependant, les représentants de l'employeur ont réagi à vitesse variable depuis décembre dernier. Ils ont longuement piétiné, notamment, en demandant régulièrement des explications supplémentaires à nos demandes, tout en omettant de prendre position ou de faire des propositions. Jusqu'à présent, seuls les enjeux mineurs ont pu être abordés. Nous sommes présentement en attente d'un retour de l'employeur sur plusieurs sujets.

Par ailleurs, les rencontres avec les représentants de l'employeur nous ont permis de constater que l'Agence veut davantage contrôler l'organisation du travail. En procédant ainsi, elle fait fi de plusieurs demandes à coût nul présentées par le personnel professionnel (exemples : utilisation des congés sans solde ou utilisation des banques de maladie pour venir en aide à un proche gravement malade).



De plus, l'exercice d'harmonisation des textes entre la convention collective 2010-2015 et la première convention collective des professionnelles et professionnels de l'ARQ se poursuivra au cours des prochaines semaines.

Parallèlement, des démarches pour l'identification des services essentiels à rendre en cas de grève ont été entreprises. À cet effet, une rencontre est prévue entre les parties, le 9 juillet prochain, pour discuter de ces services qui, rappelons-le, doivent être fournis pour assurer la santé et la sécurité du public.

La négociation d'enjeux importants débutera à l'automne. Nous espérons que l'ARQ, qui se targue de vouloir favoriser l'attraction et la rétention des professionnelles et professionnels, saura démontrer une plus grande ouverture à la table de négociation. Dans le cas contraire, nous serons forcés de nous positionner sur les moyens à utiliser, et ce, pour démontrer à l'employeur que nous sommes déterminés à obtenir des conditions de travail justes et équitables.

En terminant, nous désirons souligner et souhaiter la bienvenue à Martine Lefavre au sein de notre Comité de négociation.

Comité de négociation de l'unité Agence du revenu du Québec

Christian Thériault, porte-parole
Bruno Jean
Martine Lefavre
Martin Pinault
Yves Morin